

## Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe



# La vie des troupes réglées à la Guadeloupe pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle

Lucien Abénon

Number 36, 2e trimestre 1978

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1043940ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1043940ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Société d'Histoire de la Guadeloupe

ISSN

0583-8266 (print)

2276-1993 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Abénon, L. (1978). La vie des troupes réglées à la Guadeloupe pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, (36), 41–68. <https://doi.org/10.7202/1043940ar>

Tous droits réservés © Société d'Histoire de la Guadeloupe, 1978

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

**é**rudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

# La vie des troupes réglées à la Guadeloupe pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle

par  
Lucien ABÉNON

Le milieu militaire pendant l'Ancien Régime, constitue pour l'historien, un sujet d'étude intéressant. C'est en effet un milieu social bien défini, très caractérisé, et qui cependant nous permet de saisir certains aspects de la société<sup>1</sup>.

Un grand effort de synthèse a déjà été fait pour la France dans ce domaine (notamment par la thèse de M. Corvisier), et il n'est bien sûr, pas question pour nous, dans le cadre de cet article de nous livrer à une étude aussi exhaustive ; néanmoins, les archives de la Guadeloupe, nous ouvrent un certain nombre de perspectives que nous avons essayé d'explorer.

---

1. Nous nous sommes essentiellement servi pour cette étude de la série C 7 A, correspondance officielle à l'arrivée de la Guadeloupe, du registre 6 au registre 23, et de la série des revues générales de l'île, registre D2 C 88 des Archives nationales.

Pour les sources imprimées, nous avons surtout utilisé quatre ouvrages :

André Corvisier, *L'Armée française de la fin du xvii<sup>e</sup> s. au ministère de Choiseul*, Paris, 1974.

E.G. Léonard, *L'Armée au xviii<sup>e</sup> s. et ses problèmes*, Paris, 1955.

Colonel Reboul, *L'Armée*, Paris, 1931.

P. Mac Orlan et E. Jaloux, *Le Lys, l'Ancre et la Croix : les régiments qui construisirent l'empire d'outre-mer*, Paris, 1943.

A Corvisier, Les soldats de la Compagnie des Indes. *Revue d'histoire économique et sociale*, 1968, p. 1-34.

N.B. — Les contrôles des troupes de l'Ancien régime cités dans l'ouvrage de M. Corvisier (T. 2, p. 465) ne donnent rien pour la Guadeloupe avant la fin du XVIII<sup>e</sup> s.

Pour la composition du régiment de Beauvaisis, voir Archives de la Guerre, 1 YC 121, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> contrôles. Basse-Terre, 1<sup>er</sup> octobre 1765.

Fixons dès à présent les limites chronologiques de nos recherches. Nous avons compris la première moitié du XVIII<sup>e</sup> s. au sens large : des guerres de Louis XIV au traité de Paris (1700-1763). Et ceci pour plusieurs raisons. La Guerre de Sept Ans, forme une coupure très sensible dans l'histoire de l'île dans beaucoup de domaines. Sur le plan militaire, elle amène le remplacement des compagnies franches de la marine par le régiment de Beauvaisis, ce qui bouleverse les conditions de vie des troupes. Ces mêmes troupes que nous ne pouvons étudier numériquement, qu'à partir de l'année 1717, date de la première revue générale de la série D2C 88.

On voit donc que le cadre chronologique de nos recherches apparaît clairement. Nous n'avons cependant pas voulu le fixer d'une façon trop absolue. Il était en effet particulièrement instructif d'y inclure l'installation du régiment de Beauvaisis, car elle nous fait toucher très fortement du doigt, les problèmes ardues que posait l'existence des soldats à la Guadeloupe ; problèmes qui devenaient encore plus épineux pour une troupe qui venait de débarquer.

Ce que nous évoquerons surtout ici, ce sont donc les difficultés des troupes coloniales au XVIII<sup>e</sup> s. et en particulier aux Antilles, et les efforts d'adaptation qu'elles devaient accomplir pour s'habituer à un milieu naturel et humain nouveau pour elles.

Très rapidement s'est posée aux Antilles françaises la question de la défense militaire des îles. Occupant une situation stratégique de tout premier ordre au large des côtes américaines, point de passage des galions qui remontaient vers l'Espagne, repaires de flibustiers et de pirates, les îles étaient en proie à toutes sortes de dangers. Et lorsque la rivalité anglo-française s'aggrava sur le plan colonial, au milieu du règne de Louis XV, il apparut très vite qu'il fallait y envoyer des troupes régulières (on disait alors réglées) pour les défendre, et qu'on ne pouvait s'en tenir à la bonne volonté des colons dans ce domaine.

D'autre part, il fallait aussi des troupes pour maintenir l'ordre au milieu d'une population très remuante ; ce n'est qu'en 1763 que sera créée une maréchassée. Enfin le nombre des esclaves augmentant continuellement, il était bon d'avoir une force armée pour réprimer une éventuelle révolte. Certes il existait bien des troupes de milice qui auraient pu remplir ces différentes fonctions mais elles n'avaient qu'une valeur

militaire médiocre, et de plus ne pouvaient être réunies très rapidement.

Dans son ouvrage, *Des Antilles en général et particulièrement de la Guadeloupe...* (Paris, 1823), Boyer-Peyreleau avance : « Pour éviter d'entretenir des troupes, on avait cru dès le début... que les îles devaient se défendre elles-mêmes dans le cas d'une attaque imprévue, et que la marine devait les protéger dans toute autre circonstance. C'est pourquoi on s'était d'abord contenté d'y créer une simple garde plus simplement attachée à la personne du gouverneur. Mais lorsque la jalousie des compagnies eut fait bâtir des forts pour éloigner les navires étrangers et pour se garantir des irruptions des sauvages, il fallut des soldats pour garder ces forts. On y envoya des compagnies franches sous le nom de troupes détachées de la marine, dont le capitaine n'avait de compte à rendre qu'au gouverneur. Les six premières compagnies furent expédiées aux Antilles le 23 janvier 1672 et furent portées à huit en 1680. »

Au départ, de ces six compagnies, la Guadeloupe n'eut que peu de soldats. En 1683, le gouverneur Hincelin n'en dispose que d'une, alors que Saint-Christophe bénéficie de la présence de six compagnies (lettre du 3 février 1683, C7A 3). En 1690, l'île ne dispose encore que d'une compagnie (lettre du 10 janvier 1690, *ibidem*).

En 1694, Hincelin se refuse à réclamer d'autres soldats en notant, « Cependant il y a onze compagnies à la Martinique, et il n'y en a que deux ici » (lettre de mars 1694, C 7 A 4). Nous avons vu qu'au début du XVIII<sup>e</sup> s., l'île dispose de trois compagnies de marine.

Il ne s'agit pas vraiment de troupes d'infanterie de marine. Dans la Revue française d'Histoire d'Outre-Mer, n° 228, 3<sup>e</sup> trimestre, 1975, M. Gerbelaud-Salagnac note à ce sujet : « Il y eut bien en 1629 création d'un régiment d'infanterie destiné à la marine (la Marine), puis en 1636, de deux autres (les Galères et les Iles, fusionnées en 1663 sous le nom les Navires). En 1638, de deux autres encore (la Couronne et les Vaisseaux), enfin en 1669 de deux dernières (Royal Marine et Amiral). Tous essais voués à l'échec et dès 1671 ces six régiments tout en conservant leur nom, ne furent plus que des régiments d'infanterie ordinaires, n'ayant plus rien à voir avec la marine. »

Les troupes de la Guadeloupe appartenaient aux compagnies franches de la marine. P. Mac Orlan et E. Jaloux (op.

cité) écrivent que « ces compagnies furent créées en 1622, sous le nom de *compagnies ordinaires de la mer*, pour la garnison des vaisseaux. Elles furent mêlées à tout notre passé, et se distinguèrent notamment à Carthagène en 1697, à la Guadeloupe en 1703, à Rio de Janeiro avec Duguay-Trouin en 1711, puis en France à Malplaquet et à Denain en 1709-1712. Elles furent licenciées en 1761 ».

Et l'ouvrage nous montre un dessin de l'uniforme de ces compagnies : justaucorps beige à parements bleus, tout au moins pour la période 1697-1702.

Il y avait donc pour défendre les îles, des troupes réglées et des milices. Nous ne parlerons guère de ces dernières. Les problèmes qu'elles posent, pour intéressants qu'ils soient, sont cependant trop différents de ceux des troupes réglées pour être évoqués ici. Contentons-nous de dire que si ces miliciens furent relativement nombreux, leur valeur militaire parut toujours très sujette à caution.

A partir de 1717, nous connaissons les troupes réglées de la Guadeloupe, par les extraits de revue générales conservés dans la série D2 C 88 aux Archives nationales. Ces extraits nous donnent l'effectif des compagnies, le nom des officiers, le nombre des soldats présents et leur cantonnement. Nous pouvons ainsi suivre les destinées des troupes de l'île.

Sur les trois compagnies qui résidaient à la Guadeloupe à l'origine, deux siégeaient à la Basse-Terre, la troisième était cantonnée au fort Louis. A partir de 1726, on se contenta de laisser à la Grande-Terre un simple détachement, pour en revenir en 1738 à la disposition précédente. En 1752, l'île est défendue par cinq compagnies dont l'une en garnison au fort Louis. Enfin en 1757, une nouvelle compagnie fut créée, spécialisée dans l'artillerie, puisqu'il s'agit d'une compagnie de canonniers-bombardiers.

Ces compagnies, théoriquement d'une soixantaine d'hommes ne présentaient presque jamais un effectif complet. Les revues générales nous présentent des chiffres qui varient entre 29 et 60 soldats. On peut donc évaluer à 45 hommes à peu près, l'effectif moyen d'une compagnie, à supposer cependant que les passe-volants, ces soldats qui passaient d'une compagnie à l'autre au moment des revues, ne soient pas trop nombreux<sup>1</sup>.

---

(1) A cette époque et sur de si petits effectifs, il ne semble pas qu'il y ait eu de passe-volants.

Ces compagnies étaient commandées par un capitaine, qui avait sous ses ordres deux ou trois lieutenants. L'ensemble des troupes était dirigé par un officier qui avait rang de major, était aidé dans sa tâche par des aides-majors et se trouvait lui-même placée sous l'autorité directe du gouverneur, chef suprême des troupes de l'île.

Ensemble donc très hiérarchisé, mais remarquablement faible en effectif. Pendant longtemps les troupes régulières de l'île n'atteignirent pas cent cinquante hommes et elles ne dépassèrent deux cent cinquante soldats qu'après 1752. C'est peu si l'on songe à l'étendue des territoires qui forment les deux îles de la Guadeloupe et à la nécessité de défendre une étendue de côte considérable. Cette faiblesse en effectifs expliquera d'ailleurs bien des aspects du siège de l'île en 1759 (insuffisance des soldats défendant le fort Saint-Charles, et les batteries, faiblesse de la masse de manœuvre française face à des soldats anglais dix fois plus nombreux), et sera l'une des causes premières de la chute de la Guadeloupe.

Pour connaître les origines des soldats servant à la Guadeloupe, reportons-nous au tableau figurant l'âge et l'origine des militaires ayant été interrogés au procès qui suivit le siège de 1759.

Le recrutement des hommes de troupe se faisait presque uniquement au niveau de la métropole. Pas un seul de ces soldats, en effet, n'est originaire des Antilles. Il est donc probable que ces troupes arrivées de France, n'étaient complétées qu'avec des recrues métropolitaines. Le milieu local n'y fournissait guère et le nombre de *créoles* était au moins très faible dans les effectifs de l'île<sup>1</sup>. Il y a là un fait difficile à expliquer. Peut-être peut-on supposer que les habitants des Antilles qui auraient pu être tentés par la carrière militaire avaient des possibilités autrement engageantes et lucratives dans les troupes de flibustiers et de corsaires qui restaient nombreuses au XVIII<sup>e</sup> s. Il ne paraît même pas qu'au niveau des Antilles, il y ait eu un effort de recrutement pour les troupes réglées.

Remarquons qu'aucun noir n'est ici mentionné alors que certains servaient dans les régiments métropolitains en qualité de timbaliers (Cf. les illustrations du livre du colonel Reboul)<sup>2</sup>,

---

(1) A la fin du XVIII<sup>e</sup> s. semble-t-il, ce n'est plus vrai.

(2) Ils servaient surtout dans la cavalerie.

et qu'il y avait des compagnies de milice constituées de gens de couleur libres.

Il y a assez peu à dire de l'origine géographique de ces soldats. Elle paraît dans l'ensemble très semblable à celle des effectifs étudiés par M. Corvisier. Et en cela d'ailleurs, elle diffère nettement de l'origine de la population blanche de l'île. On n'y trouve en effet nullement la prépondérance des régions occidentales de la France. Si ici Nantes, Bordeaux, l'Aquitaine, le Poitou, la Bretagne et la Normandie ne sont pas absents, ils ne prédominent pas ; et nous voyons apparaître Paris, cité trois fois, Noyon, Coeuvres, Beauvais et Brétancourt<sup>1</sup>, le Limousin cité deux fois. Apparaissent aussi la Provence, le Dauphiné, le Vivarais, l'Auvergne, l'Alsace, etc... L'étranger n'est pas absent puisque les troupes présentent un Espagnol, un Piémontais et un Hongrois. Tout cela nous montre d'ailleurs que le recrutement des compagnies franches de la marine n'était pas local et que toutes les régions du pays y participaient.

L'étude de l'âge des soldats est également révélatrice. Si le plus jeune a vingt-deux ans, le plus âgé atteint cinquante-cinq ans. Dans l'ensemble, les âges relativement avancés ne sont pas rares et la moyenne se situe au-dessus de trente ans. On peut donc penser qu'il s'agit-là de soldats ayant souscrit de longs engagements et menant pour la plupart une carrière militaire sans beaucoup d'espoir de débouché rapide sur la vie civile.

La correspondance officielle se plaint parfois de l'insuffisance du recrutement en France. Le 18 avril 1730, le gouverneur Dupoyet avance (C7A 11) : « Il vient tous les ans plusieurs bateaux de Nantes et d'autres ports qui nous apportent des engagés qui sont assez inutiles. Il serait à souhaiter que vous voulussiez bien ordonner de nous apporter des soldats de recrue au lieu d'engagés. Cela pourrait suffire pour entretenir ici les compagnies complètes. »

Parfois ce qui est en cause c'est la qualité même du recrutement. Le 9 mars 1721, le gouverneur Moyencourt demande qu'on lui envoie de bons soldats et non pas « nombre de petits gueux » qu'il n'a pas réussi à discipliner (C7A 8). Le même Moyencourt, le 10 avril 1727, écrit (C7A 10) : « Il nous est venu par un bateau de Nantes deux trente-six mois

---

(1) Vraisemblablement Bertrancourt au NNW d'Albert en Picardie.

qui ne sont propres à rien. Ils sont trop vieux pour être soldats et les habitants ne peuvent s'en servir. » Cela semble montrer que le recrutement militaire a dû parfois se faire à partir des engagés. Seulement cette source a dû se tarir très vite pour l'île puisque dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> s., il n'y en a plus guère aux Antilles.

Qui fait la répartition des nouvelles recrues des îles ? Il semblerait que les autorités de la Martinique en étaient chargées. Cela donne d'ailleurs lieu à des plaintes de l'aide-major Leroy de La Potherie qui note le 20 octobre 1741 (C7 A 14) : « Il est vrai que nous n'avons dans ce gouvernement que le rebut des recrues qui arrivant à la Martinique où les compagnies sont complétées en tout ce qu'il y a de plus beaux hommes. La plupart de ceux qu'on nous envoie sont des vauriens qui ne laissent pas de nous donner bien de la peine, malgré notre exactitude à les contenir. » Ne prenons cependant pas trop au pied de la lettre ces récriminations. La correspondance officielle est toujours très riche de réclamations et il ne semble pas à tout prendre que les soldats de la Martinique aient été très supérieurs à leurs camarades de l'île voisine.

Beaucoup de ces soldats viennent donc directement de la métropole. Il leur fallait un dur effort d'adaptation quand ils arrivaient dans l'île. Rien n'est plus révélateur à ce sujet que la correspondance abondante relative à l'arrivée à la Guadeloupe du régiment de Beauvaisis.

Le régiment de Beauvaisis, créé en 1667, avait été affecté au service des ports et des colonies en 1762. Il fut alors envoyé à la Guadeloupe pour y remplacer les compagnies franches de la marine qui avaient été, nous l'avons vu, supprimées.

L'arrivée du régiment dans l'île coïncidait avec la venue du gouverneur Bourlamaque, qui venait reprendre possession de la Guadeloupe après l'occupation anglaise. Le nouveau gouverneur doit résoudre bien des problèmes inhérents à l'installation des troupes.

Et d'abord se pose la question sanitaire. Les soldats paraissent littéralement décimés par les épidémies. Certes les maladies étaient fréquentes dans les armées métropolitaines, mais elles ne semblent pas avoir frappé aussi rigoureusement, en général, que sur ces troupes nouvellement arrivées aux colonies. Déjà en 1723, le 7 mars (C7 A 9), le gouverneur Moyencourt notait au sujet des fêtes organisées pour le sacre de

Louis XV : « Pour les troupes il n'y en aura point. Beaucoup sont morts, et le reste à l'hôpital des deux compagnies qui sont ici en garnison... Si bien que je n'ai pas dix soldats en état de servir. »

Il en sera de même en 1763. Bourlamaque en rend compte le 23 octobre (C7 A 23) : « J'ai l'honneur de vous rendre compte que les quatre compagnies du régiment de Beauvaisis qui sont au fort Louis étant depuis environ un mois attaquées de maladies sérieuses et les médecins par l'ouverture des malades et la nature des maladies ayant jugé que le lard salé qui a fait la nourriture de cette troupe depuis son arrivée contribuait autant que l'impéritie du lieu à occasionner ces maladies... Ces quatre compagnies ont actuellement soixante hommes à l'hôpital et plusieurs autres malades à la chambre faute de place pour les recevoir. Elles ont perdu quinze ou seize hommes depuis un mois. »

Le 9 novembre, le gouverneur note : « Les maladies qui régnaient au fort Louis de la Grande-Terre sont devenues tout à coup épidémiques et d'une si mauvaise qualité qu'elles ont fait périr en quinze jours plus de quarante hommes de cette garnison qui n'était que de quatre compagnies. »

Nous n'avons aucune raison de soupçonner la véracité de Bourlamaque. Quarante hommes sur un effectif d'environ cent quatre-vingt, c'est énorme. Cela n'avait pourtant rien de rare si l'on se rappelle que pendant le siège de l'île les troupes anglaises avaient été décimées encore plus cruellement. Alors que les combats n'avaient pas causé plus de quelques dizaines de tués, c'est plusieurs centaines de victimes dont on fut redevable aux épidémies<sup>1</sup>.

Ces terribles épidémies posent le problème des hôpitaux. Il n'existait alors dans l'île que l'établissement des Pères de la Charité situé au-dessus de Basse-Terre. Un certain nombre de lits étaient réservés pour les soldats. En fait l'hôpital n'avait que cinquante lits dont dix devaient aller « pour les malades du pays » suivant les clauses de la fondation de l'hôpital. Les Anglais avaient construit pour leurs malades, en dehors du fort Saint-Charles, trois corps de bâtiments dont ils avaient fait des hôpitaux. L'intendant de Peinier décida de s'en

---

1. Cf. Marshall Smelser, *The Campaign for the Sugar Islands*, University of North Carolina Press.

emparer après le départ des ennemis (lettre du 26 juin 1763, C7 A 23). Et il précise : « J'ai en conséquence fait arrêter des chemises neuves que j'ai trouvées toutes faites et de la toile pour des paillasses, des draps de lit et des bonnets pour les malades... »

Il est cependant facile de comprendre qu'en cas d'épidémie les capacités d'accueil étaient limitées et que beaucoup de soldats malades n'avaient pour abri que leurs casernements inconfortables ou des installations sanitaires de fortune. Par la suite, d'autres hôpitaux furent construits, notamment au fort Louis et à Marie-Galante.

Dans le domaine des soins médicaux, la situation devait être moins mauvaise étant donné le grand nombre des chirurgiens qui existaient dans l'île. Il est vrai que la valeur scientifique de certains de ces chirurgiens devait être parfois bien médiocre.

Notons que les autorités accusaient la nourriture d'être responsable de ces épidémies. Il est vrai que dans les îles, l'alimentation était à base de viande salée, de légumes secs et de manioc. En témoigne la liste des victuailles rentrées au fort Saint-Charles en prévision du siège de 1759 (état des provisions du fort Saint-Charles en novembre 1758, C7 A 18). On y trouve essentiellement du lard et du bœuf salés, de la morue, du riz et de la farine, et en tant que produits frais, du bétail et de la volaille sur pied, et des oignons.

Il est certain qu'une telle nourriture échauffante et pauvre en vitamines ne devait pas influencer favorablement sur la santé du soldat et ceci d'autant plus que les conserves étaient souvent de mauvaise qualité. Par exemple, il arrivait souvent que les salaisons mal préparées ou restées trop longtemps en mer soient gâtées en débarquant. Pourtant, l'essentiel des décès s'expliquait en grande partie par l'insuffisance de la médecine qui n'avait pas encore appris à juguler ces véreuses (la variole), ce mal de Siam (la fièvre jaune), ou ce flux de ventre (la dysenterie) qui causaient des hécatombes parmi les soldats.

Il est sûr aussi que le manque d'hygiène pour ce qui était de l'eau de boisson accentuait encore la mortalité. Le soldat ne disposait pour étancher sa soif que de l'eau des puits, des citernes ou des rivières ; et cette eau était bien souvent polluée. Ainsi pendant le siège de 1759, une bombe a gâté l'eau

de la citerne réduisant les défenseurs du fort à mourir de soif. On peut être sûr que la pollution des eaux a été pour beaucoup dans la diffusion des épidémies.

Il faut encore avoir à l'esprit que les troupes nouvellement arrivées n'étaient pas encore habituées aux chaleurs tropicales ce qui les conduisait à boire plus que les autres. Le vin ne semble pas avoir été une denrée très courante. Celui du fort Saint-Charles était réservé aux officiers et aux blessés. Les soldats se rabattaient donc sur le taffia, boisson très courante et à bon marché. De là d'ailleurs découle l'ivrognerie particulièrement fréquente des troupes des îles, problème dont nous parlerons plus tard.

Une fois arrivé à la Guadeloupe, ayant surmonté les embûches de l'insalubrité, le soldat se heurtait aux difficultés de la vie quotidienne.

La plus importante et la plus malaisée à résoudre était celle des subsistances. La Guadeloupe n'a jamais au cours de cette période été très riche en vivres. La grande culture était celle de la canne à sucre. Les plantes vivrières étaient négligées. Continuellement les autorités insistent sur la nécessité pour chaque plantation de produire des vivres proportionnellement à leur population servile ; rien n'y fait ! En conséquence, l'île est toujours à court de vivres. Elle est dans une dépendance étroite de la métropole quant à l'alimentation. Que survienne un coup de vent ou que l'île soit bloquée comme cela arrivait souvent en temps de guerre, et la Guadeloupe était très vite réduite à la disette.

La nourriture était donc rare et coûtait fort cher. Le gouvernement de l'île répugnait à payer de trop fortes sommes pour nourrir les soldats. Il n'y consentait que dans des circonstances particulières comme par exemple une guerre ou un conflit. En règle générale et comme d'ailleurs cela se faisait en France, le militaire au régime de « garnison » et donc se nourrissait lui-même ou tout au moins, il lui revenait d'assurer sa subsistance dans sa plus grande partie. Il pouvait arriver en effet, que les autorités fournissent une partie de l'alimentation. En 1716, par exemple, le conseiller Machicour se plaint (C7 A 7) : « Les compagnies de soldats ont été mal payées et mal entretenues. Il est du à la compagnie de Ravary, trois ans et quelques mois de prêt et huit mois de farine, à celle de M. de Coutel, trois ans et quelques mois de prêt et sept ans cinq mois de farine. »

Dans ce cas-ci, il semble certain que les autorités participaient à la nourriture des troupes, mais cela ne paraît pas général ni même fréquent. Par la suite cependant, après l'arrivée du régiment de Beauvaisis, les autorités durent assurer complètement la subsistance des soldats. Le gouverneur Bourlamaque note le 26 juillet 1763 (C7 A 23) : « La dépense de la viande fraîche est très considérable dans les colonies. Le prix courant ici est de vingt sols la livre. Il en faudra cependant pour les malades, pour les officiers, et même pour donner quelquefois dans la ration du soldat, à la place du bœuf salé pour éviter qu'ils ne tombent malades » ; et il continue plus loin : « J'ai trouvé beaucoup de difficultés à avoir de la manioc pour composer la ration de nos soldats suivant l'ordonnance du roy ; on en demandait ici, trente-six livres du baril et le baril contient environ cent quarante-six livres pesant. L'on m'en a indiqué à l'île de Marie-Galante que je pourrais avoir ici, pour le prix de vingt-quatre livres le baril, monnaie des îles. J'ai donné ordre qu'on en achetât deux cents barils si on les trouvait. »

A noter d'ailleurs que les gens de l'île n'appréciaient guère le manioc qu'ils considéraient comme de la nourriture d'esclaves. Ils l'accusaient d'être responsable de toutes sortes de maladies, et ce plat était réservé à la subsistance des simples soldats.

Les troupes devaient donc pour l'essentiel subvenir à leurs propres besoins dans le domaine de l'alimentation. Or aux Antilles comme en métropole, les soldes étaient relativement faibles.

M. Corvisier, dans son ouvrage (Cf. infra) nous en donne le montant : cinq sous par jour pour les fusiliers, six sous six deniers pour les anspessades, sept sous six deniers pour les caporaux, onze sous pour les sergents. Cette somme nette de la masse d'habillement, c'est-à-dire de la somme prélevée sur la solde pour l'uniforme, était majorée d'un sou pour les grenadiers. Ce n'est qu'en 1763 qu'il fut décidé d'augmenter du tiers la solde des troupes servant aux colonies.

Il est donc facile de comprendre qu'en cas de disette la solde ait été insuffisante. Le soldat était alors réduit aux expédients. Cela explique que bien souvent et même en période d'abondance, il n'hésitait pas à travailler en dehors de la caserne. Les autorités d'ailleurs encourageaient vivement ce procédé qui existait en France. Le 6 septembre 1710, le gou-

verneur La Malmaison avance (C 7 A 6) : « Je vous ai aussi informé, Monseigneur, que j'avais permis sous le bon plaisir de Votre Grandeur, à des soldats de la garnison d'apprendre des métiers, que c'étaient des jeunes gens qui par la suite se marieraient dans l'île, que les maîtres les nourrissaient pour leur travail et qu'eux faisaient monter leur garde exactement par leurs camarades et se trouvaient aux exercices et aux revues de même qu'à ceux à qui je permettais suivant l'intention de S.M. de travailler dans le bourg et aux environs, que cela contribuait à faire vivre les uns et les autres dans un temps aussi fâcheux que celui-ci, vue la disette. Je supplie très humblement, Votre Grandeur, d'avoir le tout pour agréable ».

Ce système qui permettait de faire vivre mieux les soldats, offrait certains inconvénients. Le principal était de donner aux militaires une trop grande liberté peu compatible avec leur état. Le second était de fournir à ceux qui travaillaient l'occasion de se marier. On sait que les autorités n'y tenaient guère, parce que le soldat en puissance de famille abandonnait souvent ses fonctions, et que même s'il n'avait pas d'enfants, il était moins libre. Cf. : le gouverneur Moyencourt qui le 27 mars 1722 écrit (C 7 A 9) : « Je supplie le Conseil de défendre au général de donner congé aux soldats qui se marient pour se faire habitants parce que je prétends que la colonie sera bientôt peuplée par des gens qui viennent s'y établir de France et de la Martinique et que les compagnies s'affaiblissent ».

Les documents cependant ne nous permettent pas de dire si beaucoup de soldats étaient mariés à la Guadeloupe. Aucun des cinquante qui témoignent au procès de 1760, ne fait mention de l'être.

Il semblerait bien d'ailleurs qu'à la Guadeloupe, le mariage s'accompagnât pour le militaire non gradé ou pour le bas-officier, d'un congé plus ou moins rapide. Par exemple, le gouverneur de La Malmaison note, le 10 janvier 1715 (C 7 A 7), à propos des quarante soldats à congédier : « les uns étant en état de se rendre habitant et les autres hors d'état de servir par âge ou infirmité. Il y en a dans la garnison de cette île vingt mariés, ayant des métiers et des habitations de valeur. Quelques-uns ont des nègres... ».

Nulle part on ne nous signale à la Guadeloupe de ces familles de soldats dont nous parle M. Gorvisier, qui vivaient dans le sillage des troupes. Il n'est pas interdit de penser que

les autorités préféraient se défaire des soldats mariés en les engageant dans la vie civile. On peut considérer qu'elles estimaient qu'il s'agissait là d'un excellent moyen pour pourvoir l'île de nouveaux colons.

Si le problème des subsistances était difficile à résoudre, celui du casernement ne l'était pas beaucoup moins. Dans ce domaine aussi, il fallut faire de gros efforts. Tout cela d'ailleurs était lié à la construction des fortifications. Plusieurs projets de casernes furent établis pour les forts Saint-Charles et Louis, mais ils ne paraissent pas avoir été réalisés dans leur ensemble. Il y avait semble-t-il que quelques constructions assez rudimentaires au fort Saint-Charles, et pour le fort Louis, des baraques de bois qui seront incendiées pendant le siège.

La période anglaise apporta certaines améliorations. Les Anglais avaient spécifié (article XVIII de la capitulation des habitants - F3 19), qu'ils n'exerceraient pas le droit de logement des gens de guerre. Ils durent donc construire des casernes que les troupes françaises occupèrent à leur retour. L'intendant Peinier note à ce sujet le 26 juin 1763 (C 7 A 23), que les Anglais « avaient fait construire des barraques et des casernes en bois, aux frais du roi d'Angleterre, pour l'usage des troupes dans différents quartiers de l'île et il y a trois corps de ces casernes qui ont été construits en dehors du Fort Royal dont ils ont fait un hôpital pour leurs malades ». Il fut donc décidé d'acheter ces casernes, mais les courriers suivants insistent sur leur situation de délabrement et sur la nécessité urgente de construire d'autres bâtiments. Il est vrai cependant que l'accroissement de la population militaire lié à la venue du régiment de Beauvaisis (plus de mille soldats, alors qu'en 1759, il n'y en avait pas trois cents), rendait absolument pressante la solution de ce problème.

Remarquons que pour médiocres que soient ces conditions de casernement, elles n'en existaient pas moins, ce qui épargnait au soldat d'avoir à loger chez l'habitant. Les officiers eux, n'avaient pas ce privilège, et ils devaient louer fort cher un appartement en ville ce qui grevait lourdement leur maigre solde. Le gouverneur Bourlamaque en fait l'observation le 28 octobre 1763 (C 7 A 23) : « La plus mauvaise auberge coûte deux cents livres par mois. L'ordinaire est presque impraticable par la difficulté de trouver des vivres et n'est pas moins cher. Si l'on y joint les autres dépenses nécessaires, il est aisé de voir combien l'officier est embarrassé... Je prends donc la liberté

de vous demander une augmentation de paye pour les officiers qui servent à la Guadeloupe, et je crois qu'il est de votre justice de faire assigner aux lieutenants, sous-aides majors, sous-lieutenants, une paye double de celle qu'ils recevaient en France. Ils vivront mal avec cela ; mais enfin ils vivront ».

Il faut rappeler ici que les traitements avaient déjà été augmenté d'un tiers pour les troupes servant dans les colonies. On voit donc facilement que la situation des militaires avant la majoration ne devait rien avoir de somptueux. Leur vie matérielle était difficile. Le dépaysement, les épidémies, l'approvisionnement insuffisant, la faiblesse de la solde, la médiocrité du casernement, tout cela pesait sur l'existence quotidienne du soldat. On peut comprendre facilement que la situation morale des troupes laissait parfois à désirer. L'ivrognerie, la désertion, l'indiscipline paraissent avoir été fréquentes. A la vérité, ces faits n'ont rien d'exceptionnel dans les armées de l'époque. Pourtant, ils paraissent particulièrement affirmés à la Guadeloupe.

Sur l'ivrognerie des troupes, les témoignages sont multiples. Le soldat est toujours considéré comme « taffiateur ». Le 9 octobre 1721, le gouverneur de Marie-Galante, Larnage, propose de nourrir le soldat à la caserne (C 7 A 8). « Les troupes se corrigeront un peu de l'ivrognerie à laquelle elles sont extrêmement adonnées par le bon marché où est ici l'eau de vie de cannes à sucre, vulgairement appelée taffia, boisson violente, pernicieuse, qui en fait périr un grand nombre, le soldat ne manquant jamais une fois qu'il a reçu son mois de paye de l'employer à ivroger les trois premiers jours et meurt de faim le reste du temps ».

Les nombreux cabarets qui existaient un peu partout dans l'île rendaient ce vice facile à satisfaire. Le gouverneur Bourlamaque décide d'intervenir en ordonnant que dans chaque quartier serait désigné une maison où les soldats pourraient boire du vin. « Bien entendu, cette maison est soumise à l'inspection des officiers, nommés pour cet effet ; lesquels ont soin d'empêcher qu'il ne soit donné aux soldats assez de vin pour les énihrer ». Mais cette situation ne plaît guère à la troupe. « Le mécontentement du soldat sur l'impossibilité de boire du vin étant excessif et ayant occasionné une désertion assez forte, j'ai cru devoir me relâcher sur cet article de l'ordonnance en tenant cependant la main à ce que cette facilité n'entraîne aucun désordre » (Bourlamaque, lettre du 11 novembre 1763, C 7 A 23).

A noter que cette ivrognerie n'est pas l'apanage des simples soldats. L'officier taffiateur » et querelleur ne paraît pas exceptionnel dans la société antillaise. Voici par exemple, le baron de Jouannes (La Malmaison, le 14 juillet 1711, C 7 A 6) : « Permettez-moi, Monseigneur de vous dire que l'officier est très hargneux, qu'il aime beaucoup à boire et qu'il n'en échappe aucune occasion ». Longvillier de Poincy, gouverneur de Marie-Galante, se dit mécontent de deux officiers qui sont adonnés à l'ivrognerie crapuleuse : « Ils boiraient avec des laquais, s'ils leur payaient du vin, des pipes et du tabac qu'ils ont toujours dans la bouche (même dans les rues en plein jour). Ils se tutoient avec les commandeurs de nègres qu'ils ont pour amis, disciplinent mal les soldats aussi ivrognes qu'eux à qui ils passent tout ce qui regarde ce vice » (lettre du 20 mai 1733, C 7 A 12).

A vrai dire, il ne faudrait pas généraliser. S'il est des officiers indignes, il y en a aussi d'excellents qui exercent leurs fonctions à la satisfaction générale.

La désertion des troupes est un problème au moins aussi grave à la Guadeloupe qu'en métropole. Dans ce domaine, les Antilles offraient beaucoup de possibilités. Il était facile pour un soldat de s'embarquer clandestinement pour l'une des nombreuses îles qui se trouvaient dans les parages et de disparaître. Ce départ était d'autant plus aisé que la contrebande favorisait de multiples contacts entre îles voisines et que l'état de belligérance ou tout au moins d'hostilité entre la France et l'Angleterre, rendait impossible toute recherche à cet égard dans les îles anglaises.

Le thème de la désertion revient continuellement dans la correspondance officielle :

12 avril 1728, Pierre Galteau dit la Verlope a été exécuté pour désertion.

16 juillet 1729, Charles Caron dit la Lime, soldat à la 1<sup>re</sup> compagnie de Malevault, a plus de chance : il est seulement condamné aux galères.

1730, affaire de soldats déserteurs, qui après avoir massacré et blessé leurs officiers se sont réfugiés à l'île de Saint-Thomas. Ils paraissent avoir bénéficié de la complicité du sieur Prosel, fils d'un auditeur des comptes, qui pour cette raison a été embarqué pour la France par ordre de M. de Champigny.

Octobre 1741, trois soldats déserteurs sont condamnés à être passés par les armes.

Janvier 1743, disparition de deux soldats et ainsi de suite.

Ces désertions sont fréquentes au XVIII<sup>e</sup> siècle, nous l'avons dit. Néanmoins, le problème paraît particulièrement grave pour la Guadeloupe. Cela s'explique par les difficultés de la vie matérielle dont nous avons parlé précédemment. D'autres raisons ont pu également avoir leur importance. Par exemple, le gouverneur Dupoyet note, que si la Lime n'a pas été condamné plus lourdement, c'est que l'on a tenu compte de la mauvaise conduite à son égard de son officier « Leforestier Desmont, avare, ignorant et bête, quoique gentilhomme de Normandie et brave garçon » (lettre du 7 février 1730, C 7 A 10). Dupoyet l'a d'ailleurs tancé en face du Conseil et envoyé huit jours aux arrêts.

Ici il faut donc faire intervenir un motif plus personnel qui est la mésaventure entre un soldat et son supérieur. Parfois, la désertion paraît être le fait de très jeunes soldats qui n'ont pu se faire à l'existence militaire. Ainsi en est-il, très certainement des quatre déserteurs de 1741.

Jean Lemerle, 17 ans, dit la Jeunesse, de Nantes, le plus jeune des soldats dont nous ayons la trace, Joseph Bignau, 21 ans, d'Anjou, dit Sans-Souci, Louis-Philippe Joinville, 19 ans, de Meaux dit la Brie, le quatrième Jean Dorne, de Bergue, dit La Forme, est plus âgé, 31 ans.

En 1743, les désertions de Pierre Desmier, dit Poitevin, de Niort et de Barthélemy La France, grenoblois, dit la France, respectivement 25 et 24 ans, paraissent être elles aussi, liées à la jeunesse des soldats.

Ces désertions qui étaient également monnaie courante en France, avaient cependant aux îles un sens beaucoup plus préoccupant, car elles aboutissaient presque toujours à l'ennemi. Un grand nombre de déserteurs se réfugiaient dans les îles anglaises et ils transmettaient à l'adversaire des renseignements militaires très précieux. Ainsi l'ennemi pouvait-il connaître les passes qui permettaient de s'approcher sans encombre de l'île et les chemins par où l'on pouvait gagner les points stratégiques. Ces déserteurs ont joué par exemple un rôle considérable pendant le siège de 1759, en permettant aux Anglais de progresser très rapidement sur la côte orientale de la Guadeloupe lors de l'offensive du mois de mars.

Certaines désertions pouvaient être plus lourdes de conséquence. Ainsi la prise du fort Saint-Charles, événement d'ailleurs très mal expliqué, pourrait être dû en partie à des

déserteurs. Dans le fort serait resté un soldat qui aurait coupé la mèche devant faire sauter l'ouvrage et l'aurait ensuite déserté, livrant la forteresse intacte aux Anglais (Cf. interrogatoire de Michel Jouanno dit Grammont, (C 7 A 22) <sup>1</sup>.

A noter cependant que rien de tout ceci ne fut prouvé au procès qui suivit le siège, et que les troupes de la Guadeloupe s'en tirèrent avec un satisfecit.

Ces désertions n'étaient pas prises à la légère par les autorités. En dehors de tout autre effet, elles affaiblissaient continuellement les troupes. Cela explique les peines rigoureuses portées contre les déserteurs ; peines de mort, galères etc...

Pourtant, ces condamnations sont souvent tempérées par la contumace, les accusés absents ne risquant rien en fait. D'autre part pour que le procès ait lieu, il fallait que l'absence des soldats soit dûment constatée ; plusieurs mois y étant nécessaires en général (Cf. l'ouvrage cité de M. Corvisier sur ce sujet). Les documents laissent l'impression que lorsqu'il y avait une exécution à ce sujet, il s'agissait plus de décourager la désertion que de punir les coupables.

Lorsque survenait un conflit, des amnisties étaient publiées pour encourager les déserteurs à revenir. En tout état de cause, il ne semble pas qu'elles aient eu beaucoup d'effet. Le 2 avril 1745, le gouverneur du lieu note (C 7 A 14) : « La publication de l'amnistie n'a procuré que le retour de quatre soldats ; encore deux ont-ils déserté de nouveau peu de jours après ».

La tendance à l'indiscipline, paraît marquer assez fortement les troupes. Non seulement pour ce qui est des rapports entre soldats et officiers, mais aussi dans les relations entre les officiers et le gouverneur.

Pour le soldat, la désertion est une première forme de rébellion. Il y en a beaucoup d'autres. Le registre C 7 A 10, nous présente par exemple, le 3 mai 1727, le procès-verbal du jugement d'un soldat qui étant ivre a donné un coup de baïonnette à un sergent. Il sera passé par les baguettes et gardera le cachot pendant un mois. A remarquer que son sergent ne devait pas être absolument innocent puisqu'il se voit cassé et condamné à un mois de prison.

---

1. L'affaire ne fut jamais clairement élucidée.

Le 19 septembre 1764 (C 7 A 23), un caporal, un sergent et un fusilier sont punis. Ils avaient désobéi à M. de la Valette, garde-marine, auquel l'intendant Peinier avait confié le commandement d'une batterie du domaine. Il s'agit de donner un exemple à tous les soldats dont l'esprit paraît beaucoup envenimé contre tous ceux qui sont dans le cas de les commander. « Et le baron de Copley, qui remplace provisoirement le gouverneur de Bourlamaque qui vient de mourir, précise : « Je puis cependant vous assurer, Monsieur le Duc, que je n'ai fait que mon devoir et que j'ai cru qu'il était essentiel de punir par l'exemple cet esprit d'indépendance de presque tous les soldats du régiment, surtout à l'égard des officiers de marine, dont ils ont trop souvent donné des preuves ».

Remarquons bien qu'il s'agit ici d'officiers de marine, prétendant commander des troupes du régiment de Beauvaisis. Et cela a son importance car il arrive que l'indiscipline des soldats soit greffée sur l'esprit de corps qui paraît être très vivace. Ce sentiment apparaît parfois à l'occasion de la préséance dont bénéficient les troupes réglées lors des cérémonies officielles, sur les troupes de la milice. L'ordonnance de 1765, rétablissant les milices, marque expressément cette primauté. Il arrivait pourtant que sa méconnaissance aboutisse à des incidents. Ainsi en 1727, le chevalier de Longueville, commandant le détachement du fort, estimant que les milices n'avaient pas à être à la droite des troupes, les en a fait retirer « avec violences, menaces et coups » (C 8 A 37, lettre du 17 avril 1727). Si sur la forme, Longueville avait tort, ce qui lui a valu d'être mis aux arrêts, sa revendication n'en paraissait pas moins fondée pour cela.

Les réformes de Choiseul, comme la nouvelle organisation militaire de l'île auraient pu ramener une discipline plus rigoureuse dans les troupes. Il semble bien qu'il n'en fut rien comme semblent le prouver les événements de 1778, qui virent des soldats soulevés, créer des troubles qui firent de nombreuses victimes (Cf. H. Bangou, *La Guadeloupe 1492-1848*, Paris, 1962).

Au total, nous avons donc essayé de retracer ce qu'avait été l'existence matérielle des troupes de la Guadeloupe au XVIII<sup>e</sup> siècle. A la vérité, le sentiment que nous en avons eu est peut-être un peu faussé par les sources que nous pouvons consulter. Il est sûr que le sort des soldats est souvent évoqué à travers des circonstances qui les présentent défavorablement : désertions, mutineries, ivrogneries etc... Tout cela

existe bien sûr parmi les troupes métropolitaines et M. Corviers l'a étudié longuement dans son ouvrage. Pourtant il semblerait qu'à la Guadeloupe ces faits prennent une importance beaucoup plus affirmée. Même s'il faut tenir compte que les « bons soldats », ceux qui respectent la discipline, ceux qui font la valeur des troupes, laissent moins de traces dans les archives que les autres, l'impression générale qui surnage est que ces faits étaient chose bien réelle.

Une autre caractéristique bien spécifique aux troupes de l'île est la dureté de la vie matérielle. L'existence n'était pas facile pour les soldats de la métropole ; elle paraît bien plus difficile encore pour le milieu militaire de la Guadeloupe. S'ajoutent aux épidémies qui déciment la troupe en France, les maladies coloniales qui font des ravages dans des compagnies constituées uniquement de recrues venant de la métropole et peu habituées au climat tropical. Il faut compter aussi avec l'insuffisance des approvisionnements qui joint à la minceur de la solde permettait tout juste au soldat de survivre. Et, il ne peut le faire bien souvent qu'en exerçant un autre métier qui lui rapporte un peu d'argent et lui donne la possibilité de manger.

Certes, c'est parfois pour lui l'occasion d'une promotion sociale, et quelques soldats à l'issue d'un mariage favorable parviennent à devenir habitants, quelques-uns même « ont des nègres ». Tout cela ne devait pas sans doute être très commun, et le nombre de soldats relativement âgés, que nous avons trouvé parmi les défenseurs du fort Saint-Charles en 1759, six ont plus de quarante-cinq ans sur quarante-sept soldats, montre bien que beaucoup de ces militaires devaient servir longuement avant d'obtenir un congé qui dans la plupart des cas ne devait guère déboucher sur une vieillesse aisée.

Cette dureté de la vie matérielle, engendre une très grande fréquence de la désertion, là encore, plus marquée semblait-il qu'en métropole. La possibilité de s'enfuir dans les îles voisines offrant à ces déserteurs une chance qui n'existait pas par ailleurs. Remarquons aussi que la fréquente indiscipline était pour beaucoup de ces soldats un moyen de protester contre l'existence qui leur était faite.

Tout cela nous donne une vue assez sombre de la vie militaire qui nous ferait mal augurer de la valeur de ces soldats, si le siège de 1759 n'était là pour nous détromper. Alors que les milices ne furent pas épargnées par la critique,

aucun mot ne fut jamais avancé contre les troupes réglées, ce qui sans aucun doute est un témoignage de leur vaillance.

Les milices momentanément supprimées, des régiment furent spécialement destinés aux ports et aux colonies. C'est ainsi qu'en 1763, le régiment de Beauvaisis débarqua à la Guadeloupe. Plus tard fut envoyé dans l'île le régiment de Saintonge et, enfin en 1773 fut créé le régiment de la Guadeloupe. Il est sûr qu'alors les conditions de vie des soldats avaient beaucoup changé, et que la situation militaire de l'île en faisait, avec les autres Antilles, l'un des meilleurs points d'appui de la France en Amérique.

LUCIEN ABÉNON.

---

APPENDICE N° 1  
SOLDATS AYANT TEMOIGNE AU PROCES DE 1760

NOM ET SURNOM	AGE	GRADE	ORIGINE	COMPAGNIE
François Denize dit Soissons	29	Fus.	Coeuvres en Picardie	Damphoux
Jean Vincent dit Sans Souci	33	Cap.	Benau en Vivarais	»
François Leguay dit Crespin	50	1 <sup>er</sup> Cap.	Charbonnières (Chartres)	»
Antoine Garrigues dit Garrigues	55	Ser.	Espagne (V. Castille)	Hurault
Joseph Achard dit Laiguille	28	?	Buis-en- Dauphiné	La Fovelière
Pierre Fontaine dit La Fontaine	47	Fus.	Angers	Ducharmois
Jacques Poulain dit La Forme	33	Fus.	Avranches	»
Louis Vétier dit Brisefer	41	Fus.	Vitré	»
Jean Dupuis dit Dupuis	30	Ansp.	Auch	»

NOM ET PRENOM	AGE	GRADE	ORIGINE	COMPAGNIE
Jean Ver dit Divertissement	22	Tam.	Arles	»
Jean Aymard dit Sans Souci	28	Cap.	Bordeaux	»
Pierre Tronçon dit Sans Quartier	43	Cap.	Paris	»
Louis Joly dit Vive l'Amour	32	1 <sup>er</sup> Ser.	Brétancourt- en-Picardie <sup>1</sup>	»
Pierre Brossard dit Tapage	22	Cap.	Nantes	»
François Guillet dit Rivarol	?	Ansp.	Rivarol (Piémont)	»
Benoît Carmet dit Lyonnais	?	Ansp.	Lyon	Hurault
Michel Jouano dit Grammont	41	Ansp.	Bessines (Limoges)	»
J.J. de Lavau dit Prêt à Boire	38	Sol.	Poitiers	Damphoux

1. Voir note infra.

NOM ET PRENOM	AGE	GRADE	ORIGINE	COMPAGNIE
Mathieu Logue dit Strasbourg	47	Sol.	Ofelo en Alsace	Damphoux
Joseph Tot dit Fribourk	50	Sol.	Nitra en Hongrie	Hurault
Guillaume Carré dit Carré	23	Sol.	Bergerac	Damphoux
Pierre Héraut dit La Fontaine	30	Ansp.	Fontaine en Saintonge	»
Jean Frougneux dit Jolibois	34		Avong en Champagne	Hurault
F.G. Leriche dit La Rose	24		Paris (St-Roch)	Damphoux
Jean Bayen dit Sain-Jean	35	Fus.	Limoges (St-Jacques)	»
Pierre Bernier dit Vincent	48	Sol.	Le Puy	»
Bernard Lafleur dit La Tulipe	24	Sol.	Brive	»
Joseph Albert dit Beauséjour	40	Cap.	Paris (St-Sulpice)	»

NOM ET PRENOM	AGE	GRADE	ORIGINE	COMPAGNIE
Bernard Dufort dit Sans Quartier	28	Ansp.	Bajonet (Lectoure)	La Fovelière
Charles Quentin dit Brisefer	26	Sol.	Paris (St-Sulpice)	»
Vincent Leclair dit La Déroute	26	Fus.	Poitiers	»
Anastase Gonsalles dit l'Espagnol	26	Fus.	Ségovie	»
J.B. de Couty dit Cambrésis	42	Cap.	Caen	»
François Cure dit l'Abbé	24	1 <sup>er</sup> Ser.	Sérignac (Quercy)	»
Louis Rocheron La Jeunesse	25	Cap.	Bedé (St-Malo)	»
Michel Frigousse dit Brisebataille	44	Fus.	Rivesaltes	Damphoux
J.B. Tétard dit Liégeois	48	Ser.	Beauvais	Duponteil
Jean Bonnet dit La Joye	28	Ser.	Bellos (Gascogne)	Canonniers-bombardiers

NOM ET PRENOM	AGE	GRADE	ORIGINE	COMPAGNIE
Jacques Lebrun dit Lebrun	30	Cap.	Couir (?) en Provence	Canonniers-bombardiers
François Joseph dit La Bretagne	50	Sol.	St-Malo	»
Louis Thierset dit Picard	40	Sol.	Noyon	»
Louis Goyer dit Bellumeur	25	Ser.	Strasbourg	La Fovellière
Joseph Princetot dit St-Eustache	26	Ser.	Bordeaux	Pluviers
J.B. Bourgaud dit Baptiste	?	Ser.	Bullève en Champagne	»
Jacques Lampy dit Lampy	34	?	Savigny-le-Temple (Melun)	?
Jean Marchand dit St-André	39	Tam.	Touvre (Angoulême)	La Fovellière

Abréviations employées. — Sol : soldat ; ansp : anspes-  
sade ; ser : sergent ; fus : fusiller ; cap : caporal ; fac :  
factionnaire.

Nous disposons encore du nom de 27 autres soldats pour lesquels nous n'avons pas d'autres précisions. Nous avons pris les renseignements cités ici, sur le registre C7 A 22, relatif au procès. Sur les 47 soldats notés ici, 13 peuvent signer leur déposition.

---

APPENDICE N° 2  
**QUELQUES OFFICIERS AYANT TEMOIGNE AU PROCES DE 1760**

NOM	AGE	GRADE	ORIGINE
Jean Clair Dyel Duparquet	44 ans	major de la Guadeloupe	Rouen
Joseph Nicolas de Jorna	37 ans	capitaine aide-major	Lamentin (Martinique)
Nicolas Edmont Hurault de Gondrecourt	33 ans	capitaine	Lamentin (Martinique)
Charles Lelot Duponteil	35 ans	capitaine	Saint-Martin-de-Varenne-en-Anjou
Antoine Pelletier Chevallier	22 ans	capitaine	Compiègne
Charles Pierre de Bourg	28 ans	lieutenant	Le Baillif
J.-B. des Vergers de Mauperthuis	27 ans	lieutenant	Grande-Terre
L.G. Thyrus de Pautrizel	22 ans	enseigne	Guadeloupe
Bruny de Chateaubrun	22 ans	enseigne	Grande-Terre

Ces officiers appartiennent tous à l'aristocratie ; noblesse ancienne pour Duparquet et Mauperthuis, famille d'anoblis pour Jorna ou Hurault de Gondrecourt. Ils représentent très

exactement le milieu dirigeant des Antilles et beaucoup ont entre eux des liens de parenté. Parmi ceux qui viennent de la métropole, deux sont originaires des provinces de l'Ouest qui fournissent le gros des colons des îles.

Le corps des officiers, si l'on en juge par ces quelques exemples, est donc beaucoup plus étroitement lié par son origine à la société antillaise que ne l'étaient les simples soldats. Pour les officiers, le recrutement est surtout local. Il paraît aussi très restreint socialement et n'y entrent guère de roturiers. On peut donc dire qu'à la Guadeloupe, le prestige du grade d'officier reste intact et que les charges militaires les plus notables, demeurent le privilège des familles les plus importantes.

---